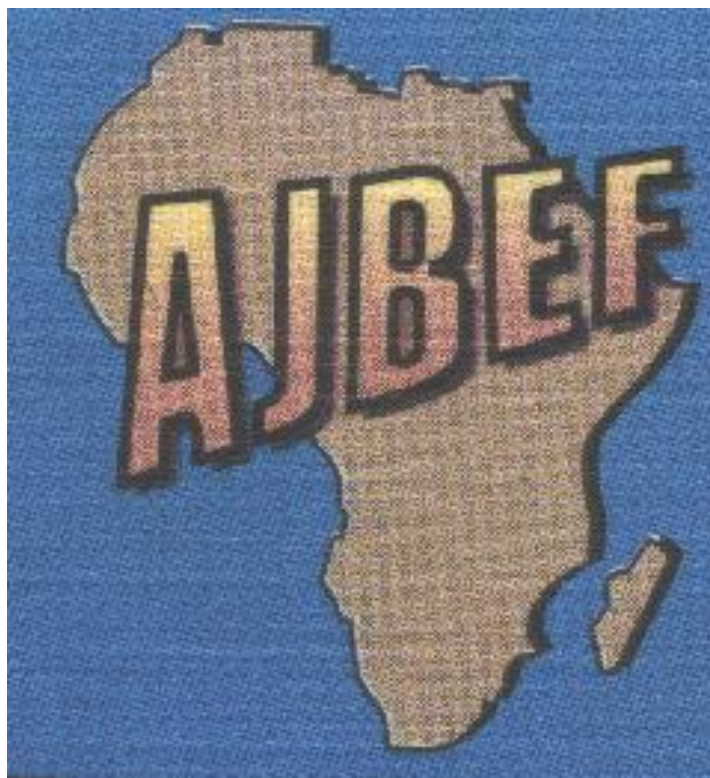




CONAKRY 2023 :
SYNTHESE DES JOURNEES

Par
Jean-Léandre SAWADOGO
jsawadogo@coris-bank.com
sawajel@yahoo.fr

I. Introduction

- Ministre de la justice de la République de Guinée,
- Monsieur le représentant de la banque centrale des états d'Afrique de l'ouest (BCEAO),
- Monsieur le représentant du Club des dirigeants de banque et établissement de crédit d'Afrique,
- Monsieur le président de l'association professionnelle des banques et établissements financiers (APBEF) de Guinée,
- Monsieur le président de l'APB de Guinée,
- Madame la présidente de l'antenne guinéenne de l'AJBEF,
- Messieurs les directeurs généraux et directeurs généraux adjoints de banque,
- Mesdames et Messieurs les membres de l'AJBEF,
- Honorables invités,
- Chers amis.

Nous voici au terme des 20^e Journées Annuelles de l'Association Africaine des Juristes de Banque et Etablissements Financiers qui nous réunissent ici à Conakry sur la terre africaine de la République de Guinée depuis 14 Novembre 2023.

Cette édition, faut-il le rappeler, se tient dans un contexte particulier car depuis sa création en 2000, c'est la toute première édition à laquelle manque physiquement, je dis bien physiquement car son ombre et esprit n'ont eu de cesse de planer sur nos travaux, notre illustre père, frère et très cher ami, SOW, affectueusement Ousseynou. Oui, eh bien oui, il nous a bien fallu nous résoudre à l'admettre, SOW n'est pas présent, physiquement cela s'entend, à nos journées actuelles dont il a pourtant grandement contribué à l'organisation. En effet, c'est en plein préparatif des Journées de Conakry qu'il a été arraché à notre affection le 18 août dernier ! Mais comme lui-même l'a démontré à souhait, bravant maintes difficultés et vicissitudes de la vie pour la tenue régulière de nos journées, nous avons poursuivi les préparatifs qui nous ont permis de nous retrouver ici à Conakry, et il en est, je n'en doute pas, très fier !

Alors, Mesdames et Monsieur, les journées nous y sommes parvenus et nous voilà présent à l'étape, très attendue mais redoutée : la synthèse des travaux !

La synthèse des travaux des différentes Journées Annuelles porte la marque indélébile de M. SOW ! C'est pourquoi, il ne serait pas juste de ne pas lui en reconnaître la paternité et le mérite. Pour mieux cerner le sens de ce propos, je

m'en vais vous livrer in extenso un extrait de la synthèse des travaux de l'édition de Lomé que j'ai eu l'honneur d'assurer en 2019 et je cite :

« A ces journées, comme si besoin en était encore, le Grand Homme qu'il est s'illustre de fort belle manière s'érigeant définitivement comme un monument du patrimoine intellectuel africain. Sa grandeur d'âme est telle qu'aucun mot ne peut suffire à couvrir sur ces lignes ce qu'il représente et incarne pour l'ensemble de la profession bancaire africaine en particulier et pour le droit en général.

C'est la raison pour laquelle, je vous prie qu'il me soit permis de parler de lui avec le cœur.

M. Ousseynou SOW, puisque c'est de lui qu'il s'agit, homme aux aptitudes professionnelles exceptionnelles non seulement mais aussi, dont les qualités humaines extraordinaires en font une personne hors paire.

Il ne s'agit nullement de simples mots, purement flatteurs, mais de la traduction concrète et fidèle de ce que vous êtes.

M. SOW, vous avez par votre rigueur professionnelle, votre engagement sans faille, votre dévouement inouï, votre quête permanente de l'excellence et de la vérité, votre sens du sacrifice à nul autre pareil, façonné, porté et supporté le bébé AJBEF dont vous auriez pu être fier, mais non, vous visez toujours la perfection !

Votre magnanimité incommensurable vous a conduit au partage sans limite aucune de votre savoir et de votre riche et immense expérience, pourtant chèrement acquises, vous qui, alors juriste de banque, aviez été licencié et le malheur n'arrivant pas seul, votre chère épouse perdant, elle aussi, la même semaine son emploi. Le sort et la détermination qui est vôtre ont donc ainsi fait de vous le consultant et expert que vous êtes au service des banques, du Club des dirigeants de banques et de l'AJBEF.

Vous avez ainsi formé des centaines de juristes de banques, contribué directement ou indirectement à la construction de belles carrières professionnelles de nombre d'entre nous qui vous en seront éternellement reconnaissants.

Soucieux du devenir de l'AJBEF et de la postérité et faisant vôtre cette pensée de Henri BERGSON, je cite : « Toute conscience est anticipation de l'avenir », vous avez, lors des journées de Bujumbura, pris la résolution de veiller à ce que le flambeau de ce joyau continue pour toujours de briller de tout son éclat. Alors, il

vous a plu, avec l'AJBEF et l'ensemble de son Conseil d'administration, à qui je traduis ma profonde gratitude, de confier à ma petite personne, la lourde et titanesque responsabilité de la synthèse de nos journées, qui jusque-là a été votre œuvre que vous avez toujours assuré à merveille, pour ne pas dire avec un art narrateur et oratoire dont vous seul détenez le secret !

Ne vous arrêtant pas là simplement, vous avez œuvré quotidiennement à me rassurer, à m'encourager, mieux à me former et à m'outiller, ce, face à l'inquiétude et à la crainte qui m'animaient clairement. Je puis, dire M. SOW que jamais, je n'ai été autant stressé que lors de ces journées, à la seule idée de devoir faire ce que vous seul savez faire et d'ailleurs je le suis encore toujours.

C'est pourquoi, je ne saurai nullement prétendre vous succéder encore moins vous remplacer. Il n'y aurait pas d'ailleurs, meilleur moyen de se suicider !

A titre personnel, M. SOW, quelle situation mieux que celle-là pour vous traduire ma profonde reconnaissance et mon immense respect pour tout ce que vous êtes pour moi, un guide, un modèle, un père même je dirai. Comme l'a si bien dit l'écrivain et philosophe français Pierre-Simon Ballanche : « il suffit d'un moment pour décider de tout un avenir ». Ce moment a été pour moi, notre rencontre aux journées annuelles de Ouagadougou en 2016. La suite est sans équivoque car ce moment a été un tournant décisif dans ma carrière.

L'infatigable panafricaniste que vous êtes n'avez eu de cesse de mettre votre carnet d'adresses bien fourni au service de l'AJBEF, mieux, les portes de votre domicile sont permanemment ouvertes à ses membres.

Nous formulons donc à votre endroit, à votre chère épouse nos vœux les plus chaleureux et cordiaux. Puisse Dieu Tout-Puissant vous accorder davantage sa grâce ! Qu'il vous donne la santé, la longévité et la force de continuer votre œuvre ô combien noble et exaltante ! » Fin de citation .

Sans le savoir, c'était ainsi un adieu que la grande famille AJBEF te disait et la grande émotion qui s'en est suivie et les larmes, tes larmes, on s'en souvient encore, étaient plus qu'évocateurs !

Tout en nous remettant à Dieu notre père que nous prions de te recevoir dans sa miséricorde, nous nous réjouissons et lui rendons grâce de nous avoir permis de te dire MERCI et de te traduire notre reconnaissance pendant que tu étais encore des nôtres.

M. SOW, reposez éternellement en paix ! Vous aurez vécu une vie plus qu'utile !

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Distingués invités,
Chers participants,

La tenue de la présente édition des Journées Annuelles de l'Association Africaine des Juristes de Banque et Etablissements Financiers se tient dans un contexte de retrouvailles après un long temps de suspension. C'est pourquoi, il sied saluer l'implication réelle et l'abnégation de toutes les personnes, sans lesquelles cette édition n'aurait pu se tenir.

En effet, après la tenue de la 19^{ème} édition des Journées Annuelles de l'Association Africaine des Juristes de Banque et Etablissements Financiers, Lomé 2019, le choix avait été porté sur la Mauritanie pour nous accueillir. Toutefois l'avènement de la COVID-19 avec tout son corollaire de mesures dont la fermeture de frontières et de suspension de rassemblement au sein de nos Etats a eu raison du calendrier de la tenue de notre rencontre.

C'est le lieu ici pour nous de réitérer nos sincères salutations et remerciements à nos amis mauritaniens pour les efforts fournis pour nous recevoir chez eux.

C'est donc dans un contexte d'incertitude que nous avons vu la République de Guinée nous ouvrir grandement ses portes par le biais de l'antenne locale de notre association qui aura relevé le pari de l'organisation ».

La 20^e édition des Journées annuelles de l'AJBEF a été placée sous le thème général, « **l'omniprésence de la dimension juridique dans l'activité bancaire** ».

Afin d'en cerner les contours et les implications, sept (07) sous thèmes ont été développés à travers diverses communications . Il s'agit :

- Du relevé de compte bancaire classique au relevé de compte contradictoire : l'impact de la jurisprudence sur le fonctionnement de la banque,
- L'avenir des banques dans un contexte concurrentiel avec les établissements de monnaie électronique (EME),
- La finance verte, modèle alternatif de refinancement des institutions financières,

- Les financements structurés et la contribution des banques dans le financement de l'économie de la sous-région (CEDEAO),
- Les nouveaux défis de la conformité et la gestion des risques,
- Les garanties substantielles : sûretés OHADA et sûretés prudentielles,
- Les garanties processuelles : mode alternatif de règlement des contentieux, arbitrage, médiation et conciliation.

Enfin un hommage a été rendu à nos disparus courant ces journées.

Mais avant, les travaux ont été lancés par la cérémonie officielle d'ouverture.

II- CEREMONIE D'OUVERTURE

Ces journées n'ont pas dérogé à la règle et ont commencé par la traditionnelle cérémonie d'ouverture, présidée par M. Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de la République de Guinée, M. Alfonse Charles WRITH.

A la tribune de ladite cérémonie, se sont succédés diverses personnalités à savoir la Présidente de l'AJBEF GUINÉE, Mme Abissatou FOFANA, le Président de l'AJBEF, Moussa SOUMAH, le Représentant du Club des dirigeants de banques et établissements de crédits, M. MAMBO Tété Bénissan, le Président de l'Association Professionnelle des Banques de Guinée, M. Sidi Mohamed CHERIFF, le Secrétaire Permanent de l'OHADA, le Pr Mayatta N'DIAYE M'BAYE et le Garde des des sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme.

Tous ont souhaité la bienvenue aux participants et salué la tenue de la présente édition des Journées annuelles de l'AJBEF en terre de Guinée tout en reconnaissant la pertinence du thème principal et des sous thèmes.

Une mention spéciale a été faite aux hautes autorités politiques et plus particulièrement au Président de la Transition et au Gouvernement pour leur soutien pour la réussite de cet événement continental.

Les intervenants ont, par ailleurs, formulés le vœu de voir les conclusions de ces travaux mises en application dans l'activité bancaire eu égard au rôle primordial du droit dans un secteur d'activité en pleine mutation et d'adaptation.

Les attentes sont énormes à l'endroit particulièrement des participants qui se doivent d'être des porte-flambeaux pour la pérennisation des acquis de cette édition aux autres membres de leur entité respective.

De façon particulière, le président de l'AJBEF a rappelé la nécessité de nouer des relations professionnelles en vue d'un partage d'expérience au-delà des conférences. Il a encouragé les échanges informels et le réseautage tout au long de l'événement. Le rôle capital du juridique et de l'application du droit dans le secteur des banques allant du droit des obligations en passant par le droit commercial et celui de la propriété intellectuelle souligne encore l'importance des thèmes. Enfin il a salué le comité d'organisation pour son dévouement et professionnalisme.

Le Représentant du Président de Club, quant à lui, s'est particulièrement réjoui de la tenue enfin de la 20^e édition des Journées annuelles de l'AJBEF, après Lomé 2019 et suspendu pour des raisons de la COVID-19. Il a, par ailleurs, invité au partage des conclusions de ces travaux à tous les membres de banque pour plus d'impact. Il a enfin informé l'association de la tenue du 15 au 17 février 2024 en Côte d'Ivoire de leurs Journées Annuelles marquant la commémoration du 35^{ème} anniversaire du Club.

Le président de l'APB a tenu à faire une mention spéciale à l'endroit de SE le Président de la Transition, le Colonel Mamadi Doumbouya et au Pr. Mayata MBAYE pour leur disponibilité.

Avant de souhaiter un excellent séjour en terre guinéenne aux nombreux participants venus d'ailleurs pour répondre à l'appel rehaussant ainsi l'éclat de ces journées.

Le Pr Mayatta M'BAYE a remercié le Ministre de la Justice, les Présidents de l'APB et de l'AJBEF avant de saluer le partenariat avec l'AJBEF. Il a rappeler le rôle du juriste qui n'est de s'opposer ni de de sanctionner et de créer la complémentarité, la synergie d'action pour la finalité du droit, à savoir le résultat car le droit, dirait-il, n'est pas une contrainte mais une solution.

Poursuivant son propos, il indiqué que l'OHADA, dans sa création normative, a adopté une approche participative et inclusive tel qu'il en a été pour la révision de l'acte uniforme portant procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution adopté le 17 octobre 2023 et dont la publication devrait intervenir la semaine courante (cela a déjà le cas hier d'ailleurs).

Enfin, il a lancé un appel aux APBEF pour un soutien financier et matériel pour le renforcement des capacités pour atteindre tous les acteurs concernés par le droit bancaire.

Pour clore la série des interventions, M. le garde des sceaux, Ministre de la justice, procédera à l'ouverture solennelle des journées 2023 de l'AJBEF.

Dans son propos, il s'est réjoui du choix de son pays pour abriter ces journées ainsi que de la pertinence du thème des journées et de la qualité des différents discours, non sans avoir au préalable salué et remercié les Hautes autorités du pays pour leur soutien dans un contexte national particulier.

Il a rappelé que le développement du continent africain ne peut se faire sans les banques et a invité l'AJBEF à travailler à élargir les échanges à tous les autres pays au-delà de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Il a conclu en souhaitant un bon séjour à toutes les délégations en terre guinéenne et plein succès à nos travaux !

III. TRAVAUX

La fin de la cérémonie d'ouverture, et le retour de pause marquera le démarrage des travaux, autour du thème général « l'omniprésence de la dimension juridique dans l'activité bancaire » à travers les 07 sous-thème énonces plus haut.

Le 1er sous-thème « **Du relevé de compte bancaire classique au relevé de compte contradictoire : l'impact de la jurisprudence sur le fonctionnement de la banque** » a été présenté par Madame Arlette BOCCOVI, consultant en banque et finance Elle a dans communication fait observer que la valeur probante du relevé bancaire est une construction de la jurisprudence. S'appuyant sur la jurisprudence

abondante dans le domaine du relevé du compte bancaire comme moyen de preuve en l'absence de toute contestation. Malgré tout, le relevé du compte bancaire doit être examiné contradictoirement afin de déterminer le caractère liquide et exigible de la créance. Ce qui en fait une preuve fragile d'où l'invite à l'AJBEF à faire sienne une prochaine bataille vers une législation en faveur de la valeur probante du relevé de compte bancaire.

Le second sous-thème nous conduira à une projection sur l'avenir à travers le thème « **L'avenir des banques dans un contexte concurrentiel avec les établissements de monnaie électronique (EME)** » et a été mené de main de maître par le représentant de la BCEAO, M. Di Gore SIMMALA.

De son propos, les EME ont exercé depuis leur arrivée, une certaine concurrence sur les banques à en juger par l'évolution de l'accès aux comptes et aux services financiers de manière générale. On en retient que, si en apparence, les banques semblent être mises en difficulté, la réalité paraît plus complexe. En effet, la complémentarité entre banques et EME semble être la raison d'être de ces deux catégories d'acteurs depuis toujours et dans le contexte actuel de l'activité financière en Afrique. De par leurs offres et la réglementation qui les accompagnent, les EME relèvent davantage du registre des paiements. Ils n'ont pas vocation à prospérer sur d'autres champs d'activités sur lesquels règnent et pour longtemps encore les banques. Ainsi, les banques continueront à être sollicitées pour des besoins comme l'épargne, les prêts d'envergure ou des paiements qui dépassent certains seuils. Dès lors, la cohabitation entre banque et EME ne peut que s'inscrire dans la logique d'une saine concurrence sur fond de complémentarité, au service de la diversification des produits financiers. Au demeurant, cette émulation a conduit les banques à diversifier leurs offres et à améliorer la qualité de leurs produits, parfois, en partenariat avec les EME. Il a terminé en émettant le vœu que la concurrence entre banques et EME demeure au service de l'amélioration constante de la qualité de l'offre de services et de produits financiers.

Le 3^e sous-thème, apportera le regard croisé de Mme Minian BENGALY, secrétaire exécutive de l'AJBEF et Gérante du CICF, sur « **la finance verte, modèle alternatif de refinancement des institutions financières** ». Cette thématique, par son ambition et son actualité au regard des impératifs de préservation de l'environnement, a été une occasion pour la compréhension des modèles de financement et des principes et critères de sélection des projets verts en passant par les avantages de la finance durable pour les institutions financières. Les défis de la finance durable pour les institutions financières, les opportunités de la finance durable pour les institutions financières, les limites de la finance durable

et les initiatives et soutiens à la finance durable en Afrique de l'Ouest, les rôles des gouvernements, des banques de développement et des organismes internationaux et enfin les partenariats public-privé pour promouvoir la finance durable ont été exposés au grand bonheur des participants.

Le 4^e sous-thème relatif à « **Les financements structurés et la contribution des banques dans le financement de l'économie de la sous-région (CEDEAO)** » a été développé par Monsieur BAH Sanoussi, directeur du crédit de la banque VISTA. Il a souligné que financements structurants sont essentiels pour aider l'Afrique à relever les défis de développement, à promouvoir la croissance économique, à améliorer les conditions de vie des populations et à renforcer les institutions gouvernementales. Cependant, la gestion efficace de ces ressources et la lutte contre la corruption sont des défis importants dans de nombreux pays africains et l'efficacité de ces financements dépend souvent de la gouvernance et de la transparence dans leur utilisation.

Le sous thème 5, « **Les nouveaux défis de la conformité et la gestion des risques** » il a été présenté par Monsieur Yaya CONDE, Directeur général du Contrôle Permanent de la BCRG. In fine, face aux exigences de plus en plus nombreuses de l'activité bancaire, la fonction de conformité s'est vu imposer aux banques. Ainsi, les banques assurent par cette fonction de risque la sécurité financière, la protection des marchés et celle des intérêts du client. Par ce biais, les banques régulent les opérations diverses en évitant les sanctions et les vulnérabilités. De nouveaux défis, notamment les opérations de monnaie électroniques, l'intelligence artificielle ont vocation à être appréhendés par la conformité qui est en définitive l'affréta tous, a-t-il fait remarquer.

Le 6^e sous thème portant sur « **Les garanties substantielles : sûretés OHADA et sûretés prudentielles** » a été présenté par Monsieur Elvis N'BONGDO, Consultant indépendant.

De cette présentation, l'on retient que la banque par le financement de l'économie s'expose à des risques divers. La finalité d'une garantie ou d'une sûreté conventionnelle est donc d'offrir au créancier une sécurité accrue de paiement, une chance supplémentaire de recouvrer, en cas d'insolvabilité de l'emprunteur. La garantie conventionnelle offre à la banque la même chance de recouvrement qu'aux autres créanciers chirographaires. Cependant, la sûreté permet de faire échec au principe général de l'égalité des créanciers et ainsi offre un régime préférentiel sortant du droit commun (droit de préférence ou droit de suite). Ceci fait donc du créancier titulaire d'une sûreté un créancier privilégié. Ce module se

veut être un outil pour la mise en place de dossiers de crédit garantissant au mieux les intérêts de la banque et le recouvrement de sa créance.

Le sous-thème 7 « **Les garanties processuelles : mode alternatif de règlement des contentieux, arbitrage, médiation et conciliation** » présenté par Monsieur Walid Ben YAMED, professeur de droit, arbitre international est venu mettre un terme aux sous-thèmes inscrits à l'ordre du jour. Il en ressort que la banque dans la pléthore de ses activités est exposée aux poursuites judiciaires tantôt en tant que demanderesse, tantôt comme défenderesse. Traditionnellement, les banques préfèrent le recours au juge étatique par des clauses d'élection de for. Le recours au juge étatique est en train d'être laissé au profit des modes alternatifs. La médiation n'a pas cessé de s'élargir depuis 2001. Aujourd'hui, tous les types de réclamations de consommateurs peuvent être adressés au médiateur de la banque. Celle-ci est même parfois imposé par le législateur avant. L'arbitrage permet de se prémunir de ces actions collectives par des groupes non définis. En particulier aux Etats Unis, class arbitration, n'est possible qu'à la condition qu'un accord explicite dans la convention d'arbitrage autorise les actions collectives.

Enfin, un hommage posthume a été rendu à nos disparus à savoir :

- Mme DONAVINE NIYONGABIRE, éminente membre de l'AJBEF, et présidente d'honneur de l'antenne du Burundi arrachée à notre affection le mercredi 16 octobre 2019,
- M. Amadou KANE, du Niger, 2^e Président de l'AJBEF Afrique qui nous a quittés le 26 avril 2021,
- M. Ousseynou SOW, membre fondateur de l'AJBEF, parti le 18 août 2023 .

La famille des juristes de banque d'Afrique a aussi eu une pensée pieuse à l'endroit d'éminents amis, membres du Club des dirigeants de Banques et établissements de crédits d'Afrique qui aussi nous ont quittés :

- Audace BUKURU anciennement Administrateur Directeur Général (ADG) de la BNDE-Burundi,
- Pierre YAOVI SEDJRO et Mahmud HAMMUDA, past-présidents du Club des dirigeants de banque.

A leurs conjoints, enfants et petits-enfants, parents proches, amis du monde entier, l'AJBEF, par la voix de son Président, Moussa SOUMAH, a présenté nos profondes condoléances et formuler les prières que leurs âmes reposent en paix. Des portraits ont été remis aux délégations du Burundi, du Niger et du Sénégal pour les familles de Dona, KANE et SOW.

La Présentation du guide sur les garanties du crédit par Arlette BOCCOVI a également eu lieu.

IV. Conclusion

Honorables invités ;
Chers amis.

Conakry 2023 aura été une réussite au regard du contexte et des résultats obtenus. Cela a été rendu possible grâce à la mobilisation du comité d'organisation appuyé par la profession bancaire de la Guinée traduisant l'effectivité de cette assertion de mon très cher doyen SOW : « il faut reconnaître à l'AJBEF d'être un creuset de mésanges, en mesure par leur résilience, leur capacité de regroupement et d'adaptation, de négocier ce tournant et faire cap sur des échéances cruciales aux chemins déjà balisés en vue de succès à venir ».

Pour terminer, je voudrais :

- rendre un hommage appuyé à nos communicants et modérateurs, pour leurs prestations,
- remercier les participants pour leurs contributions toujours appréciées en pareilles circonstances,
- louer la générosité de tous ceux qui par leur largesse, ont contribué au succès de l'évènement,
- remercier les partenaires de l'AJBEF dont spécialement le CICF,
- remercier tous les aînés qui par leurs conseils et soutiens et orientations nous guident quotidiennement, Dieu seul sait qu'ils sont nombreux qui m'ont adopté, chéri et aimé.

Bien chers participants,

Je voudrais m'arrêter ici en faisant une fois de plus cette pensée de M. SOW, je cite : « je ne pouvais pas non plus, ne pas trahir ce romancier d'Alexandre DUMAS, qui a dit si justement du français, qu'il est la langue des explications

brèves et concises. Mais la synthèse des journées de l'AJBEF, peut-on vraiment la faire en étant bref et concis » ? Fin de citation.

Puisse Dieu Tout-puissant veiller sur nous et nos familles respectives !

Qu'il bénisse notre association et fasse que les enseignements reçus servent à nos institutions, à nos pays et à notre chère continent pour le développement vrai et l'épanouissement total de nos populations !

Bon retour à chacun de nous dans nos familles !

Je vous remercie !

Jean-Léandre SAWADOGO
